

Réseau de lutte contre la violence
domestique
Violences et contextes de vulnérabilité

Journée du 30 janvier 2014

SPAS - CCLVD

2 contextes de vulnérabilité

- L'isolement du couple et la relation d'emprise: perte des points de repère, dérapage de la relation
- L'enfant, talon d'Achille du système de défense de la mère

A. L'isolement du couple

- Mère au foyer sans projet professionnel pour l'avenir
- 3 enfants de 8, 6 et 2 ans à l'époque des faits
- Père actif dans les forces de l'ordre
- La famille vit dans une maison isolée

Manifestations de la violence

- Violence physique à l'égard des enfants (gifles, coups de pied)
- A l'égard de l'épouse sévices d'ordre physique et sexuel, menaces de mort, insultes, propos dénigrants, humiliants, contrôle de tous les contacts avec l'extérieur, de toutes les dépenses au franc près, interdiction d'avoir un Natel
- Très fortes pressions pour que l'épouse ne saisisse pas la justice

Les démarches de l'épouse

- Requête de mesures protectrices de l'union conjugale, avec attribution du domicile conjugal et de la garde des enfants, fixation de la contribution d'entretien et du droit de visite
- Plainte pénale

Les mesures prises au civil

- Mandat d'évaluation confié au SPJ
- Expertise psychologique
- Mise en route d'un Point rencontre puis suspension du droit de visite du père par le juge de mesures protectrices
- Nomination d'un curateur de représentation pour les enfants

Dégradation de la situation

- La mère s'épuise sur les divers fronts des hostilités
- Elle doit endurer les moqueries de son mari qui n'entend pas respecter des décisions qu'il estime injustes, voire totalement infondées
- Elle décide de changer d'avocat et vient me consulter

Procédures civiles et pénales

Des logiques souvent antinomiques

- L'enquête pénale ne se préoccupe pas de l'aspect relationnel, elle prépare au classement de l'affaire ou à la condamnation de l'auteur
- La procédure civile met «le bien de l'enfant» au-dessus de tout autre considération. Sauf cas exceptionnels, les contacts de l'enfant avec ses 2 parents sont favorisés

Ambivalence de la mère

- Alors qu'elle estime nécessaire que la justice pénale fasse son travail, la mère se culpabilise d'éloigner les enfants de leur père
- Elle souhaite simplifier et alléger la procédure civile qui est devenue très lourde (nombreuses audiences, nombreuses ordonnances de mesures protectrices rendues le plus souvent dans l'urgence)

Une procédure amiable au civil ?

- A la demande de la mère une première réunion a lieu à l'étude du conseil du mari, au cours de laquelle une reprise progressive du droit de visite est abordée
- Les questions d'entretien sont réglées
- Une solution est trouvée au contentieux financier lié à des factures impayées
- L'épouse semble soulagée quand bien même le mari minimise la gravité de ses agissements

Fin abrupte de la procédure

- Le décès de la mère (accident de moto) met une fin tragique et abrupte aux démarches entreprises au civil
- Au plan pénal, le père est condamné
- Aux dernières nouvelles (transmises officieusement par le curateur des enfants), le père a réintégré l'ancien domicile conjugal et s'occupe de ses enfants

Quels enseignements à tirer ?

- La justice civile protège en éloignant, en assurant la distance
- La justice pénale sanctionne
- Aucune instance ne travaille sur la relation et ses dérives, pas même les experts judiciaires
- Cette tâche appartient aux thérapeutes qui ne disposent d'aucun pouvoir contraignant

Des pistes à explorer

- Soumettre la suspension de la procédure pénale de l'art. 55 aCP à conditions:
 - Que l'auteur accepte de s'inscrire à un programme de lutte contre la violence et de prévention
 - Cas échéant qu'il se soumette à une thérapie
 - Informer la victime de ce qu'elle peut requérir ces mesures

B. L'enfant, voie d'accès à la mère

- Couple de formation universitaire et d'un bon niveau socio-économique
- Un enfant de 9 ans au début de la procédure
- Durant la vie commune, de nombreux épisodes de violence verbale (menaces, dénigrement) de la part du mari, accompagnés d'abus d'alcool et de médicaments
- Un épisode de violence physique

Les démarches de la mère

- C'est le dérapage vers l'agression physique qui incite la mère à demander des mesures protectrices
- Elle quitte le domicile conjugal avec l'enfant
- Elle quitte l'entreprise de son mari où elle a travaillé de nombreuses années
- Elle se trouve un emploi salarié

Conséquences de ces démarches

- La procédure devient immédiatement très conflictuelle
- Le dossier prend des proportions gigantesques en raison notamment des nombreuses réquisitions du mari y compris des demandes de récusation du magistrat en charge du dossier
- Mais ce sont surtout ses exigences en relation avec le respect de ses «droits de père» qui occupent le devant de la scène

Mesures d'instruction dans le cadre du divorce

- Le tribunal ordonne une expertise pédopsychiatrique
- Un curateur de représentation est nommé à l'enfant
- Le curateur préconise une médiation pour améliorer la communication entre parents
- Deux séances de médiation ont lieu

Impuissance de la mère

- Malgré une stratégie efficace d'éloignement et de prise d'autonomie, la vie de l'épouse continue à être envahie de demandes multiples de son mari en relation avec l'enfant:
 - Courriels tantôt intrusifs, tantôt menaçants
 - Demandes d'information de tous ordres, y compris l'accès au dossier de la psychologue de l'enfant
 - Scènes de colère et de récriminations diverses à l'occasion de manifestations scolaires, etc

Fin de la procédure

- Les effets du divorce sont réglés au fil des ans dans le cadre de plusieurs conventions partielles
- Le curateur a joué un rôle décisif dans l'accord intervenu au sujet de l'enfant, alors âgée de 14 ans
- L'autorité parentale conjointe est maintenue mais le droit de visite du père ne s'exerce qu'avec l'accord de l'enfant

Quels enseignements à tirer

- La problématique «des droits des pères» a donné une respectabilité aux multiples requêtes du mari
- A travers l'enfant, c'est la mère qu'il vise
- La conjonction d'une thérapie de soutien de l'enfant et d'un curateur qui a écouté ses craintes a permis à la mère de se désinvestir de ce champ des hostilités et de vider finalement le combat du mari de sa substance